



VILLE DE RAMBOUILLET

Rambouillet, le 27 mars 2025

Madame, Monsieur,

Le conseil municipal de la ville de Rambouillet se réunira le **jeudi 02 avril 2026 à 20h** précises, **dans la salle du conseil de l'hôtel de ville**, pour délibérer sur les questions d'intérêt communal portées à l'ordre du jour ci-après :

ORDRE DU JOUR

- Communication : délégations données aux adjoints au maire et aux conseillers municipaux.

FINANCES

- Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026.
- Attribution d'avances de subventions aux associations et organismes.
- Création d'un budgetaire annexe « Smart City Campus ».

RESSOURCES HUMAINES

- Fixation des indemnités des élus municipaux.
- Fixation des majorations des indemnités des élus municipaux.

CONSEIL MUNICIPAL

- Délégation du conseil municipal au maire.
- Election des membres du conseil municipal au conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Rambouillet.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

DECISIONS DU MAIRE

QUESTIONS ORALES

Je vous prie en conséquence de bien vouloir assister à cette réunion.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Véronique MATILLON

